



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 101561

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge post-opératoire à la suite d'une chirurgie ambulatoire dans les hôpitaux. Le développement de la chirurgie ambulatoire constitue un des axes forts de la politique du Gouvernement. Véritable saut qualitatif de la prise en charge, le bénéfice de la chirurgie ambulatoire (CA) n'est plus à démontrer, à la fois en termes de satisfaction du patient qui bénéficie d'une prise en charge sécurisée lui permettant de regagner son domicile le jour même de l'intervention, de satisfaction des personnels qui y voient l'opportunité d'améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge et de développer de nouvelles pratiques organisationnelles (offrant notamment une amélioration des conditions de travail des équipes soignantes) et d'optimisation et d'efficience de l'organisation et des plateaux techniques de chirurgie. Le développement de cette pratique constitue un enjeu majeur de l'évolution de l'offre de soins en chirurgie, en termes d'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge et d'économies attendues par la réduction des capacités d'hospitalisation complètes en chirurgie. Néanmoins, elle constitue un risque pour les patients les plus fragilisés, tels que les personnes âgées, notamment en ce qui concerne l'organisation du protocole de sortie d'hôpital et la réalisation des soins post-opératoires. C'est pourquoi il lui demande comment le Gouvernement envisage le renforcement complémentaire et nécessaire de l'hospitalisation à domicile, notamment en ce qui concerne les publics les plus fragilisés.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101561

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2016](#), page 10454

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)